



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 20.12.2011  
COM(2011) 933 final

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS**

**Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes**

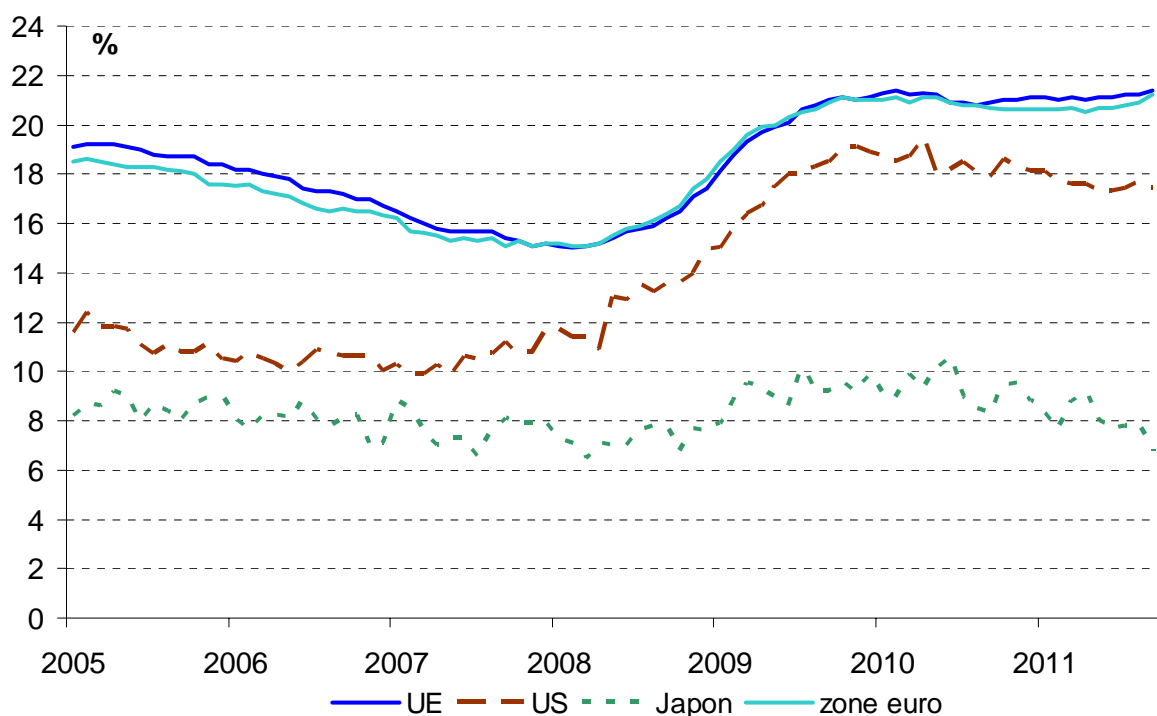
COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU  
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ  
DES RÉGIONS

Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes

1. LE RISQUE D'UNE GENERATION PERDUE?

Plus de 5 millions de jeunes sont sans emploi aujourd'hui dans l'UE. Entre 2008 et 2010, ce nombre a augmenté d'un million.

Figure 1: Évolution du taux de chômage des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) depuis 2005



Source: Eurostat; données mensuelles sur le chômage corrigées des variations saisonnières, sauf pour le Japon.

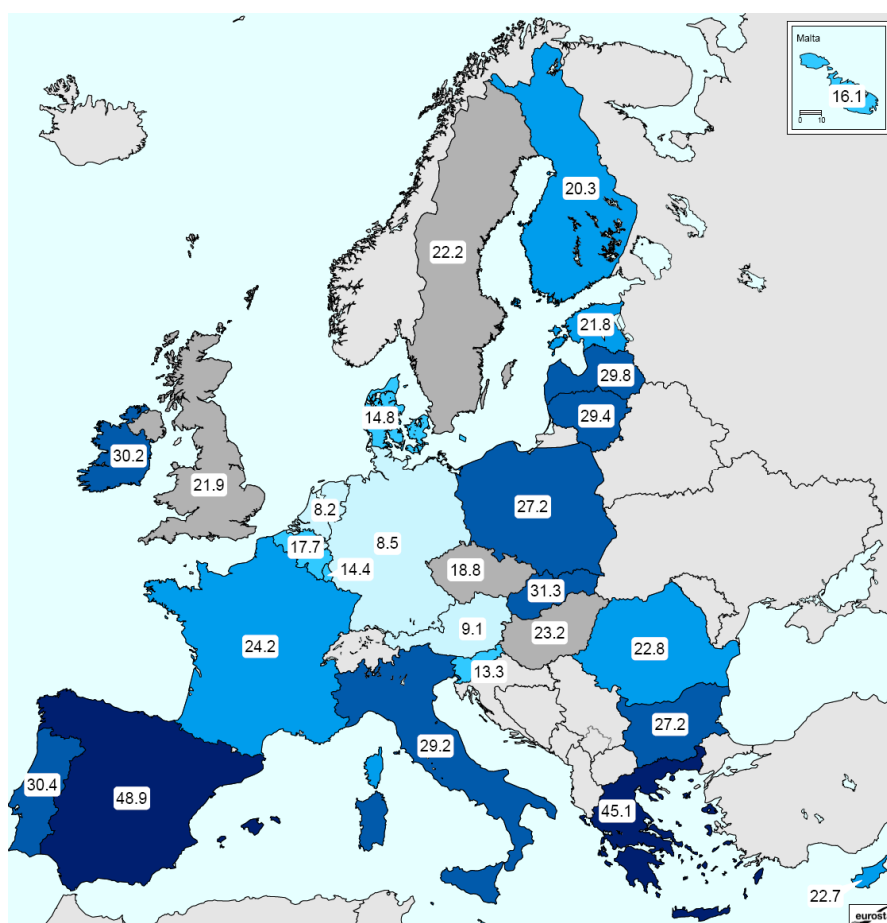
Cela signifie qu'un jeune disponible pour le marché du travail sur cinq est dans l'incapacité de trouver un emploi. Le **taux de chômage des jeunes** (supérieur à 20 %) est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population active et près de trois fois plus élevé que celui de la population active des adultes. Dans certains pays, ce taux atteint même 40 %. À l'intérieur d'un même pays, les situations peuvent être très différentes selon les régions. En outre, certains groupes relevant de la population des jeunes (notamment les femmes, les personnes handicapées, les personnes issues de la migration) sont tout particulièrement

exposés au risque de chômage, de chômage de longue durée, de décrochage scolaire ou d'inactivité<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ainsi, le taux moyen de chômage des jeunes issus de la migration dépasse 30 % dans l'UE.

Figure 2: Taux de chômage des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) en octobre 2011

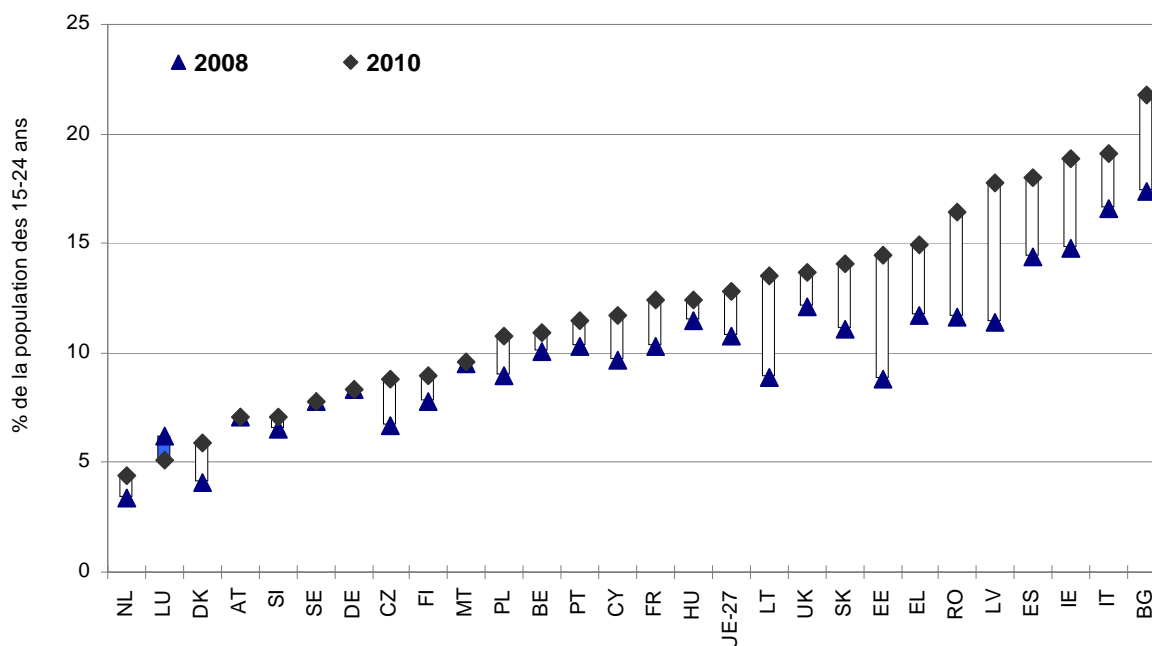


Source: Eurostat; données mensuelles sur le chômage corrigées des variations saisonnières.

Face à la hausse du chômage, il devient de plus en plus difficile pour les jeunes de trouver du travail, et un grand nombre d'entre eux peut décider de prolonger voire de reprendre leurs études. Cela peut être un investissement pour l'avenir à condition d'acquérir les compétences appropriées. Toutefois, nous constatons que de nombreux jeunes n'appartiennent ni au monde du travail ni à celui des études.

Au total, 7,5 millions de personnes dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans sont sans emploi et ne suivent ni études ni formation. Cette part a augmenté pour l'ensemble de l'UE, passant de 10,8 % en 2008 à 12,8 % en 2010. En Bulgarie, en Estonie, en Grèce, en Irlande, en Italie, en Lettonie, en Roumanie, en Slovaquie et en Espagne, plus de 14 % des membres de la jeune génération ne sont pas (ne sont plus) dans le système éducatif et n'occupent pas (encore) un emploi.

**Figure 3: Jeunes sans emploi, ne suivant ni études ni formation, en pourcentage de la tranche d'âge des 15-24 ans en 2008 et 2010**



Source: Eurostat; enquête sur les forces de travail de l'UE.<sup>2</sup>

Cela signifie que ces jeunes ont quitté l'enseignement formel et sont soit au chômage - à la recherche d'un emploi - soit absents du marché du travail, effectuant par exemple une recherche passive d'un emploi, découragés par le marché du travail ou désireux d'y échapper délibérément, éventuellement en s'engageant dans d'autres activités de type privé ou familial.

Les effets prolongés de la crise aggravent une situation déjà difficile pour de nombreuses personnes. **Le taux de chômage de longue durée des jeunes** est en augmentation: en moyenne 28 % des jeunes chômeurs de moins de 25 ans sont au chômage depuis plus de 12 mois. En outre, les jeunes qui ne recherchent pas activement un emploi sont toujours plus nombreux. La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) estime qu'en 2008 le coût du chômage de longue durée ou de l'inactivité chez les jeunes dans les 21 États membres pour lesquels des données sont disponibles, s'élevait au minimum à deux milliards d'euros par semaine pour la société, soit l'équivalent de 1,1 % du PIB au total<sup>3</sup>. La réinsertion sur le marché de l'emploi de seulement 10 % de ces personnes aurait pour effet de créer des économies annuelles de plus de 10 milliards d'euros.

<sup>2</sup> Les données pour Malte et pour la Suède sont provisoires; les données pour le Luxembourg sont insuffisamment fiables en raison de la petite taille de l'échantillon.

<sup>3</sup> Eurofound (2011), *The social impact of the crisis*. Les coûts estimés comprennent le manque à gagner et les coûts pour les finances publiques, en raison du surplus de transferts sociaux par l'intermédiaire des prestations sociales; ils représentent une limite inférieure, n'incluant pas des coûts supplémentaires

Dans le même temps, la diminution du nombre des emplois permanents au cours de la crise a touché de façon disproportionnée les jeunes occupant un emploi: ils sont surreprésentés dans la catégorie des contrats à durée déterminée (CDD). Bien que ce type de contrat puisse être un tremplin vers des formes d'emploi plus stables, dans les États membres où la part des CDD est plus élevée, il est également plus difficile de passer d'un CDD à un contrat à durée indéterminée (CDI). Cela peut aboutir à une **segmentation des marchés du travail**, avec des jeunes bloqués au bas de l'échelle du marché de l'emploi, ayant un accès moindre à la formation sur le tas, percevant des salaires d'un niveau inférieur, et ayant des perspectives plus mitigées d'emploi à long terme et de carrière<sup>4</sup>. Les difficultés sur le marché du travail ont également des effets négatifs sur les jeunes âgés de 25 à 29 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, qui trouvent plus difficilement un emploi en rapport avec leurs qualifications.

En 2010 et 2011, des taux de chômage élevés n'ont pas empêché des difficultés croissantes pour pourvoir des postes vacants<sup>5</sup>. Ces tendances témoignent d'**inadéquations** croissantes **du marché du travail**, en raison de compétences inadéquates, d'une faible mobilité géographique ou de conditions salariales insuffisantes, dans l'ensemble des secteurs et des régions de l'Union européenne. Selon les estimations, d'ici 2020, il y aura 73 millions de postes vacants du fait de départs à la retraite. Ces postes devront être pourvus avec un nouveau personnel adéquatement qualifié, ce qui apportera par conséquent de nouvelles possibilités pour les jeunes.

Toutefois, à l'heure actuelle, dans le cadre d'une cohorte d'âge déjà en contraction, une grande partie de la jeune génération n'est pas équipée des compétences requises pour entrer et réussir sur le marché du travail de manière durable<sup>6</sup>. La part de **jeunes quittant prématurément l'école**<sup>7</sup> dépasse encore 14 %, soit l'équivalent d'un jeune sur six. Ce taux est bien supérieur à l'objectif de 10 % convenu dans le cadre de la stratégie Europe 2020. L'OCDE estime qu'environ 30 à 40 % des jeunes en décrochage scolaire risquent de connaître des difficultés persistantes pour accéder à un emploi stable<sup>8</sup>, et d'être marginalisés au fil du temps.

Pour relever ces défis, l'Europe doit investir dans sa jeunesse et proposer des actions immédiates et efficaces pour prévenir et combattre les taux élevés de chômage des jeunes. Des mesures visant à renforcer la croissance sont nécessaires pour la création de nouveaux emplois, mais elles ne constituent pas à elles seules la solution au problème du chômage des jeunes. C'est pourquoi la Commission propose une **Initiative sur les perspectives d'emploi**

---

tels que des impôts non versés sur des revenus non perçus, les coûts en matière de santé ou de justice pénale. Les pays exclus de l'estimation en raison de variables statistiques manquantes sont: DK, EL, FI, FR, MT et SE. La population de référence est composée de la catégorie des 16 à 29 ans qui sont chômeurs ou inactifs (mais ne suivent pas d'études) depuis plus de six mois.

<sup>4</sup> Voir le rapport de la Commission «L'emploi en Europe 2010» et la Revue trimestrielle sur l'emploi et la situation sociale dans l'UE, septembre 2011.

<sup>5</sup> Voir le projet de rapport conjoint sur l'emploi 2011-2012 de la Commission, COM(2011) 815 Annexe III du 23.11.2011, p. 6.

<sup>6</sup> Voir projet de la Commission pour le rapport conjoint sur l'éducation et la formation 2020, COM(2011) 902 du 20.12.2011.

<sup>7</sup> Les jeunes en décrochage scolaire ont abandonné leurs études ou leur formation après avoir suivi tout au plus le premier cycle de l'enseignement secondaire et ils ne suivent plus ni études ni formation.

<sup>8</sup> Scarpetta S., A. Sonnet et T. Manfredi (2010) «Montée du chômage des jeunes dans la crise: Comment éviter un impact négatif à long terme sur toute une génération?», Documents de travail de l'OCDE: Questions sociales, emploi et migrations, n° 106.

**des jeunes** (voir encadré à la section 4), qui vise en particulier les jeunes sans emploi qui ne suivent ni études, ni formation, afin d'associer les actions concrètes dans les États membres et au niveau de l'UE aux priorités définies dans la stratégie Europe 2020, aux conclusions du Conseil de juin 2011 sur l'emploi des jeunes<sup>9</sup> et à la recommandation du Conseil concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire<sup>10</sup>. Cette initiative s'appuie sur un solide partenariat entre les États membres et la Commission et encourage une action concertée entre les autorités, les entreprises et les partenaires sociaux des États membres et l'UE.

## 2. LE ROLE ESSENTIEL DES ÉTATS MEMBRES

**L'ampleur des défis et les causes profondes du chômage des jeunes varient** d'un État membre à l'autre, mais les facteurs suivants sont présents dans la plupart d'entre eux:

- les sorties prématurées du système scolaire sans qualification,
- le manque de compétences appropriées et d'expérience professionnelle,
- l'emploi précaire suivi par des périodes de chômage,
- les possibilités de formation limitées,
- des programmes actifs du marché du travail insuffisants/inappropriés.

Si la situation est particulièrement difficile dans certains pays, d'autres pays affichent de meilleurs résultats à partir desquels tirer des enseignements. Dans la majorité des États membres (18 sur 27), le taux de chômage des jeunes dépasse 20 % (données Eurostat d'octobre 2011). Six États membres ont des taux compris entre 10 et 20 %, quatorze des taux allant de 20 à 30 % et cinq un taux supérieur à 30 % (EL, ES, IRL, PT, SK). Seuls trois États membres affichent des taux de chômage des jeunes inférieurs à 10 % (AT, DE, NL).

**La responsabilité première de la lutte contre le chômage des jeunes relève des États membres, notamment au niveau régional et local.** Leurs autorités financent des programmes éducatifs et sociaux et disposent des leviers stratégiques et du budget permettant de soutenir les programmes d'emploi des jeunes. Les partenaires sociaux, au niveau national ou sectoriel, jouent eux aussi un rôle essentiel, en particulier dans des domaines tels que l'apprentissage, la formation et les pratiques de travail.

À son niveau, **l'UE peut jouer un rôle de soutien** en aidant les États membres à améliorer la situation des jeunes au regard de l'emploi et de l'enseignement de deux manières:

- **en examinant les politiques nationales et les performances**, en mettant en exergue les priorités du point de vue de l'UE et en proposant des axes d'action fondés sur les bonnes pratiques: cela se traduit par un examen croisé et la coordination des politiques économiques, éducatives, sociales et de l'emploi, dans le contexte de la

---

<sup>9</sup> Conclusions du Conseil 11838/11 du 20 juin 2011 «Promouvoir l'emploi des jeunes pour atteindre les objectifs de la stratégie Europe 2020».

<sup>10</sup> JO C 191 (2011).

stratégie Europe 2020, élaborées sur une base annuelle par le biais du semestre européen de gouvernance économique.

- **en apportant un soutien financier à l'action nationale et transfrontalière** conformément aux priorités convenues: cela se traduit par une série de programmes, notamment les programmes du Fonds social européen et d'autres programmes de l'UE tels que le programme d'apprentissage tout au long de la vie, «Jeunesse en action» et PROGRESS, ce dernier soutenant en particulier de nouvelles approches de l'élaboration des politiques à travers l'expérimentation sociale. D'autres fonds de l'UE tels que le Fonds européen de développement régional, le Fonds européen agricole pour le développement rural, le Fonds européen pour la pêche ou le Fonds européen d'intégration des ressortissants de pays tiers appuient également des mesures de lutte contre le chômage des jeunes.

Après le premier semestre européen de gouvernance économique en 2011, dans son Examen annuel de la croissance pour 2012, la Commission attire l'attention sur les premières indications selon lesquelles les États membres ne réagiraient pas avec l'efficacité nécessaire aux recommandations formulées. Compte tenu de la gravité de la situation décrite ci-dessus, la Commission estime que les États membres, notamment ceux présentant les taux de chômage des jeunes les plus élevés devraient, sans attendre les recommandations spécifiques à chaque pays pour 2012, prendre des mesures décisives dans les quatre domaines principaux suivants:

*- Prévenir le décrochage scolaire*

La première étape pour améliorer les perspectives d'avenir pour les jeunes consiste à leur fournir les compétences adéquates alors qu'ils sont dans le système éducatif et à prévenir l'abandon des études ou des dispositifs d'apprentissage<sup>11</sup>. En juin 2011, le Conseil a adopté une recommandation sur la réduction du décrochage scolaire. Il s'agit d'un outil essentiel pour atteindre l'un des objectifs de la stratégie Europe 2020 consistant à faire passer le décrochage scolaire de 14 % à moins de 10 %. Les solutions résident dans un ensemble de mesures associant prévention, intervention et compensation. Pour limiter le basculement dans le chômage des jeunes ayant quitté prématurément l'école, des mesures immédiates de réinsertion dans la formation doivent être prises.

*- Développer les compétences dont le marché du travail a besoin*

Le développement des compétences devrait être une caractéristique permanente du déroulement de carrière des jeunes. Les États membres doivent veiller à ce que leurs systèmes d'éducation et de formation soient aptes à doter les jeunes des compétences requises avec l'efficacité nécessaire. Dans le contexte actuel, où les budgets publics sont placés sous le signe de la rigueur, la Commission encourage les États membres à donner la priorité à l'efficacité des dépenses en matière d'éducation et de formation professionnelle<sup>12</sup>, tout en se

---

<sup>11</sup> Dans certains pays, les taux d'abandon atteignent 20 à 30 %.

<sup>12</sup> Communication de la Commission intitulée «Examen annuel de la croissance 2012», COM(2011) 815 du 23 novembre 2011.



rapprochant de son objectif de porter à 40 % la proportion de la génération des 30-34 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur ou d'un niveau équivalent<sup>13</sup>.

Initiative phare d'Europe 2020, la «stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois» propose d'élaborer une interface commune, à savoir la classification européenne des aptitudes, des compétences et des métiers, pour rapprocher encore davantage les mondes de l'emploi, de l'enseignement et de la formation. Cet aspect est particulièrement important dans les secteurs confrontés à des pénuries de main-d'œuvre tout en ayant un potentiel de création d'emplois, par exemple le secteur de la santé. La Commission préconise également des réformes garantissant la reconnaissance des qualifications professionnelles<sup>14</sup> et suggère l'établissement d'un passeport européen des compétences pour aider les citoyens à recenser leurs compétences de façon transparente et comparable.

Le manque de compétences linguistiques peut entraver la mobilité des jeunes sur le marché du travail européen. De la même manière, davantage d'efforts doivent être déployés pour veiller à ce que les jeunes possèdent des compétences satisfaisantes en TIC à travers, par exemple, des actions dans le cadre de l'initiative phare d'Europe 2020: «Une stratégie numérique pour l'Europe». Des jeunes dotés d'une mentalité et de compétences entrepreneuriales plus marquées seront également mieux aptes à occuper un emploi et à connaître le succès en tant qu'entrepreneurs. Dans ce contexte, la Commission entend allouer une part du budget 2013 destiné à la recherche sur les TIC au soutien des jeunes innovateurs et entrepreneurs.

*- Soutenir la première expérience professionnelle et la formation «sur le tas»*

L'acquisition de compétences devrait aller de pair avec une attention prioritaire accordée à l'emploi, en vue d'acquérir de l'expérience professionnelle. Les contrats d'apprentissage et les stages en entreprise sont particulièrement importants car, pour autant qu'ils respectent les normes de qualité nécessaires, ils offrent aux jeunes la possibilité d'acquérir à la fois les compétences requises et de l'expérience professionnelle. Les partenaires sociaux peuvent aider à mettre en place des mécanismes qui permettront à un plus grand nombre de jeunes d'accéder au monde du travail, y compris à travers une expérience professionnelle de courte durée. Les politiques actives du marché du travail et l'amélioration des services de l'emploi devraient aider les jeunes à bénéficier de telles possibilités. Des programmes d'aide ciblés pourraient contribuer à soutenir l'amélioration des compétences et la recherche d'un emploi, y compris dans d'autres régions et éventuellement dans d'autres États membres.

*- Accéder au marché du travail: trouver un (premier) emploi*

Doter les jeunes des compétences nécessaires et d'une expérience professionnelle est une condition nécessaire, mais non suffisante. Il convient d'améliorer l'accès des jeunes au marché du travail. En particulier, le cas échéant conformément aux recommandations existantes, les États membres devraient réformer la législation sur la protection de l'emploi en consultation avec les partenaires sociaux, en réduisant les rigidités excessives des contrats à durée indéterminée, en protégeant les exclus du marché du travail et en facilitant leur accès à

---

<sup>13</sup> Voir projet de la Commission pour le rapport conjoint sur l'éducation et la formation 2020, COM(2011) 902 du 20 décembre 2011.

<sup>14</sup> Conformément à son engagement vis-à-vis de l'Acte pour le marché unique, la Commission a présenté une proposition en faveur de la révision des règles de l'UE sur la reconnaissance des qualifications professionnelles [COM(2011) 883 final du 20 décembre 2011].

ce dernier<sup>15</sup>. Les États membres devraient s'attarder sur les effets que peuvent avoir les coûts non salariaux de la main-d'œuvre trop élevés sur la demande d'apport de main-d'œuvre des personnes qui entrent sur le marché du travail.

Il est également essentiel de mettre en œuvre les réformes du marché du travail susceptibles de contribuer à l'ouverture des marchés du travail aux jeunes demandeurs d'emploi ou aux jeunes entrepreneurs, en supprimant les restrictions indues qui pèsent sur les entreprises et les services professionnels, les professions juridiques, les conseils comptables ou techniques, le secteur des soins de santé et le secteur social, et en encourageant le travail indépendant, notamment en apportant aux jeunes un soutien efficace à la création d'entreprises.

### **3. LE RÔLE DE L'UE DANS L'INITIATIVE SUR LES PERSPECTIVES D'EMPLOI DES JEUNES**

Dans le cadre de l'Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes, il est proposé que les États membres et l'UE conjuguent leurs efforts, en partant des deux volets de l'action de l'UE décrits précédemment. Outre le renforcement de l'examen des politiques nationales et des performances, dans le cadre de la stratégie Europe 2020, il convient d'accentuer les efforts entrepris pour mobiliser pleinement le soutien et les instruments financiers de l'UE.

#### **3.1. Une plus grande utilisation du Fonds social européen en faveur des mesures pour l'emploi des jeunes**

Les efforts nationaux devraient être conjugués au meilleur usage possible de l'aide financière disponible de l'UE, dans le cadre soit des Fonds structurels soit d'une série d'autres actions que la Commission entreprendra.

Dans la période actuelle de mise en œuvre des Fonds structurels (2007-2013), les États membres ont prévu d'affecter à l'éducation et aux mesures en faveur de l'emploi deux tiers des ressources financières disponibles du Fonds social européen. Les jeunes bénéficieront d'une part importante de ces ressources. Cela représente un montant total de 79 milliards d'euros en incluant les contributions nationales. En outre, au titre du FEDER, 7,2 milliards d'euros sont alloués aux infrastructures éducatives et 555 millions d'euros aux infrastructures de garde, ces dernières aidant notamment les jeunes mères à revenir sur le marché du travail.

Toutefois, fin 2011, les États membres disposent de 30 milliards d'euros, au titre des programmes du FSE, qui n'ont pas encore été engagés en faveur d'activités concrètes. En outre, les efforts visant à lutter contre le chômage des jeunes ne sont souvent pas à la hauteur de la gravité du problème. Outre la nécessité d'accélérer la mise en œuvre, étape déterminante pour l'amélioration de l'emploi des jeunes, il est nécessaire d'élaborer de nouvelles approches pour, par exemple, soutenir la participation des jeunes aux programmes de stages/d'apprentissage ou pour promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes, y compris dans le secteur de l'économie sociale. Plus de la moitié des États membres déplore un taux de chômage des jeunes supérieur à la moyenne de l'Union européenne<sup>16</sup>. Si aucun lien de causalité ne peut être démontré, les données disponibles indiquent que plusieurs des États membres ayant les taux les plus élevés de chômage des jeunes ne ciblent pas suffisamment les jeunes dans leurs programmes au titre du FSE. Ainsi, en juin 2010, les taux de chômage des

---

<sup>15</sup> «Examen annuel de la croissance 2012», COM(2011) 815 du 23 novembre 2011.

<sup>16</sup> BG, CY, EE, EL, ES, FR, HU, IE, IT, LT, LV, PL, PT, RO, SE, SK et UK.

jeunes en Grèce, en Italie et en Lituanie étaient de 32 %, 27 % et 36 %, alors que, dans ces États membres, les jeunes ne représentaient que 11 %, 15 % et 14 % des bénéficiaires des actions du FSE.

L'accélération de la mise en œuvre sera déterminante pour l'amélioration de l'emploi des jeunes dans les États membres ayant les plus mauvais résultats tant du point de vue de l'exécution que des performances en ce qui concerne le chômage des jeunes (BG, EL et RO).

Il est nécessaire que les États membres enregistrant un taux de chômage des jeunes supérieur à la moyenne et un taux d'exécution moyen du FSE<sup>17</sup> (CY, IT, PL, SE et SK) se concentrent sur leurs difficultés spécifiques dans la mise en œuvre (IT) ou dans la réadaptation des mesures du FSE pour répondre à des besoins spécifiques, tels que la mise en adéquation des compétences ou les mesures d'incitation destinées aux employeurs et l'amélioration de l'accès aux prêts aux jeunes entrepreneurs (PL).

Dans les États membres dont le taux d'exécution du FSE dépasse 40 % et dont le taux de chômage des jeunes est supérieur à la moyenne de l'UE, il est possible d'augmenter la participation des jeunes aux programmes du FSE et de se focaliser sur certaines mesures liées à la jeunesse (EE, ES, LT et LV).

Redonner toute l'attention aux mesures en faveur des jeunes tout en accélérant la mise en œuvre pourrait contribuer à une rapide amélioration du chômage des jeunes. La majorité des pays recensés (BG, EE, EL, ES, IE, LV, RO, SE, SK et UK) ont identifié les jeunes ayant quitté prématurément leurs études ou formations comme étant l'un des principaux groupes de jeunes chômeurs et considèrent qu'il s'agit d'un groupe cible important en vue d'améliorer la situation des jeunes en matière d'emploi.

La Commission apportera son soutien à une meilleure mise en œuvre du FSE dans le domaine de l'apprentissage, des stages et de l'entrepreneuriat, y compris l'entrepreneuriat social, en ayant recours à l'assistance technique du FSE pour développer et partager les bonnes pratiques.

### **3.2. Approches innovantes en faveur de la transition entre l'école et le monde travail**

L'**apprentissage sur le lieu de travail** est la pierre angulaire pour faciliter le passage des jeunes de l'école au monde du travail et pour la constitution d'une main-d'œuvre qualifiée pour l'avenir. Un large consensus s'est dégagé au cours des dernières années entre les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et le monde de l'entreprise, autour du fait que l'enseignement et la formation professionnels devraient être assurés à travers une association entre théorie et pratique (appelée «apprentissage» ou «formation en alternance»).

En dépit du consensus général, **l'offre de places de formation est inégale dans l'UE**. La coopération au sein de l'UE dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP), dans le cadre du processus dit de Copenhague, a mis en place un programme de travail ambitieux pour les États membres et les partenaires sociaux en vue de traiter des questions clés telles que la qualité et le financement de l'EFP. Le programme Leonardo da Vinci de l'UE finance déjà des projets concrets dans le domaine de l'EFP. Les

---

<sup>17</sup> Sur la base des données fournies par les États membres sur les versements FSE au niveau national par rapport à l'allocation totale à la fin du troisième trimestre 2011.

initiatives vont de la possibilité pour les particuliers d'effectuer une formation à l'étranger liée à leur travail jusqu'à des efforts de coopération internationale à grande échelle.

Cependant, **il reste beaucoup à faire** dans les États membres au niveau national et régional pour accroître la mise à disposition d'une formation en alternance adaptée aux besoins du marché du travail. Il faut **un engagement plus marqué des entreprises** – mais aussi du **secteur public** - pour assurer des possibilités d'emploi et de formation pour les jeunes, par exemple dans le cadre des stratégies de responsabilité sociale des entreprises. Des partenariats stratégiques entre les différents acteurs concernés peuvent servir d'exemple.

Les **stages** peuvent aider les étudiants et les jeunes diplômés à acquérir leur première expérience professionnelle. Accroître l'offre d'apprentissage sur le lieu de travail doit aller de pair avec un net engagement vis-à-vis des conditions dans lesquelles elle a lieu. En 2012, la Commission présentera un cadre de qualité encourageant l'offre et l'utilisation de stages de qualité, notamment un panorama de l'UE sur les stages afin d'accroître la transparence des conditions offertes aux stagiaires dans l'ensemble de l'UE.

Davantage pourrait être fait par les États membres et les acteurs du marché du travail pour mettre en œuvre la **Garantie pour la jeunesse**, qui permet de s'assurer que les jeunes soit occupent un emploi, soit suivent des études ou une formation ou une reconversion dans un délai de quatre mois à compter de la fin de leur scolarité, en particulier en ce qui concerne les jeunes quittant prématurément l'école et les autres jeunes vulnérables. À la demande du Parlement européen, la Commission lancera en 2012 une action préparatoire pour les «Mesures d'activation ciblant les jeunes – mise en œuvre de l'initiative Jeunesse en mouvement», qui mettra l'accent sur la Garantie pour la jeunesse et disposera d'une enveloppe budgétaire de 4 millions d'euros. L'expérience acquise grâce à cette action sera à même d'inspirer de futurs dispositifs à mettre en œuvre avec le soutien du FSE.

### 3.3. Soutien de la mobilité des jeunes sur le marché du travail

Programme vedette d'éducation et de formation de l'UE, ERASMUS permet chaque année à 250 000 étudiants de se rendre à l'étranger pour y étudier ou travailler. En outre, il soutient la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur disséminés dans toute l'Europe. Le programme aide non seulement les étudiants, mais aussi les professeurs et le personnel d'entreprise souhaitant enseigner à l'étranger, ainsi que le personnel universitaire désireux de suivre une formation. La Commission **s'appuiera sur le succès de ces programmes de mobilité pour encourager davantage la mobilité et l'efficacité sur le marché du travail.**

Afin de lutter contre les disparités entre les offres et les demandeurs d'emploi, la Commission, avec le soutien du Parlement européen, met en place **un programme ciblé de mobilité en faveur de l'emploi**, en vue d'aider les jeunes à trouver un emploi dans un autre État membre et les entreprises à pourvoir les postes pour lesquels il est difficile de trouver des candidats. Par l'intermédiaire de l'action préparatoire «Ton premier emploi EURES», la Commission soutiendra les jeunes et les employeurs (notamment les PME) en favorisant les recrutements et les placements transnationaux.

L'éducation non formelle peut également contribuer à combattre le problème du chômage des jeunes. Ainsi, le **service volontaire européen sera renforcé pendant les deux dernières années de l'actuel programme Jeunesse en action**. L'objectif sera le placement d'au moins 10 000 volontaires. Cette expérience de travail dans un autre État membre peut apporter des

compétences essentielles et aider les jeunes à accéder au marché du travail. Parallèlement, la Commission met en place un nouveau **Corps volontaire européen d'aide humanitaire** afin d'offrir de nouvelles possibilités aux jeunes Européens.

L'action «**Erasmus pour les entrepreneurs**» favorise la mobilité des entrepreneurs à travers des échanges transfrontaliers d'expériences en donnant aux entrepreneurs nouveaux et débutants, la possibilité d'acquérir de l'expérience auprès d'entrepreneurs d'accueil aguerris dans d'autres États membres. En retour, les entrepreneurs d'accueil bénéficient d'un regard neuf sur leur activité et de nouveaux contacts commerciaux à l'étranger. Plus de 4 200 chefs d'entreprise se sont inscrits pour participer au programme depuis ses débuts et près de 86 % des demandes ont été acceptées. Jusqu'à présent, 850 échanges ont été organisés.

#### **4. PROCHAINES ETAPES**

Dans les semaines à venir, la Commission examinera la situation économique et sociale avec chaque État membre, dans le cadre de la préparation du semestre européen de gouvernance économique 2012. Elle travaillera avec les formations concernées du Conseil et le Parlement européen afin de mettre rapidement en place les différents éléments de l'Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes, tel que décrit dans l'encadré ci-après.

En concertation avec les partenaires sociaux européens afin d'assurer leur participation active et concrète, la Commission s'efforcera d'obtenir le soutien et la contribution de toutes les parties prenantes dans l'initiative.

## Une nouvelle Initiative sur les perspectives d'emploi des jeunes

### **Mobiliser le FSE pour soutenir le développement des compétences et la transition entre l'école et le monde du travail**

- *Plusieurs États membres pourraient faire un plus grand usage des fonds européens disponibles, notamment grâce à la reprogrammation et à l'accélération de la mise en œuvre, afin de créer des dispositifs de soutien à grande échelle pour les jeunes en mettant l'accent sur la lutte contre le décrochage scolaire et le développement de la capacité d'insertion professionnelle. Cet aspect est particulièrement important pour les États membres dans lesquels le chômage et la précarité des jeunes atteignent des niveaux très élevés. La Commission est prête à collaborer avec les États membres en ayant recours à des procédures accélérées pour la modification des programmes opérationnels, à fournir l'assistance technique de l'UE et à recouvrer rapidement les crédits non consommés.*
- *La Commission aura recours à l'assistance technique du FSE, à hauteur d'un montant de 1,3 million d'euros, pour soutenir la mise en place de dispositifs d'apprentissage par le biais du FSE, tandis qu'un autre montant de 3 millions d'euros dans le cadre de l'assistance technique du FSE sera consacré, entre autres, à la mise en place de dispositifs de soutien en faveur des jeunes entrepreneurs et des entrepreneurs sociaux.*
- *La Commission aidera les États membres à définir des mesures en faveur de la jeunesse dans le cadre de la préparation de leurs programmes pour la prochaine période du FSE.*

### **Soutenir le passage de l'école au monde du travail**

- *Les États membres, en coopération avec les partenaires sociaux, devraient s'efforcer d'augmenter fortement l'offre d'apprentissage dans l'UE et veiller à ce qu'elle représente pour les jeunes un véritable moyen d'acquérir une formation spécifique sur le lieu de travail et une expérience professionnelle conduisant à des formes d'emploi plus stables. Une progression d'au moins 10 % dans l'UE d'ici fin 2013 signifierait au total 370 000 nouveaux contrats d'apprentissage<sup>18</sup>.*
- *Les partenaires sociaux devraient étudier, le cas échéant avec les autorités des États membres, la meilleure façon de réaliser l'objectif spécifique consistant à « multiplier et à améliorer les contrats d'apprentissage et de stage » dans le cadre de leur accord autonome commun sur des « marchés du travail inclusifs » (2010).*
- *La Commission va considérablement renforcer le soutien à la mobilité d'apprentissage des étudiants de l'enseignement supérieur et des élèves de la formation professionnelle. En orientant, dans la mesure du possible, les fonds vers des placements en entreprise, quelque 30 % placements supplémentaires seraient à*

<sup>18</sup> Au début de l'année 2012, la Commission présentera une étude globale sur l'offre d'apprentissage dans l'UE. Actuellement, près de 40 % des élèves du deuxième cycle du secondaire dans l'UE suivent une formation professionnelle de type apprentissage. Toutefois, moins de la moitié d'entre eux suit une formation en alternance qui allie la théorie à la pratique sur le lieu de travail.

*portée de main, pour un objectif d'au moins 130 000 placements en 2012 dans le cadre des programmes ERASMUS et Leonardo da Vinci.*

- *Début 2012, la Commission lancera une campagne dotée d'un budget de 1,5 million d'euros destinée aux entreprises afin de sensibiliser les entreprises aux placements dans le cadre des programmes Erasmus et Leonardo da Vinci et d'encourager les sociétés européennes d'accueil potentielles à accueillir des stagiaires européens.*
- *En 2012, la Commission présentera un cadre de qualité encourageant l'offre et l'utilisation de stages de qualité, notamment un panorama de l'UE sur les stages afin d'accroître la transparence des conditions offertes aux stagiaires dans l'ensemble de l'UE.*
- *Les États membres et les acteurs du marché du travail doivent accentuer leurs efforts pour mettre en œuvre la Garantie pour la jeunesse afin de s'assurer que les jeunes occupent un emploi, suivent des études ou une formation/reconversion dans un délai de quatre mois à compter de la fin de leur scolarité, notamment en ce qui concerne les jeunes quittant prématurément l'école et les autres jeunes vulnérables. La Commission lancera en 2012 une action préparatoire pour les «Mesures d'activation ciblant les jeunes – mise en œuvre de l'initiative Jeunesse en mouvement», qui mettra l'accent sur la Garantie pour la jeunesse et disposera d'une enveloppe budgétaire de 4 millions d'euros.*
- *La Commission investira une part importante du budget de 6 millions d'euros de l'innovation sociale dans des projets innovants, ciblant les jeunes dans des situations et des zones défavorisées.*
- *La dotation budgétaire pour le service volontaire européen sera renforcée afin de fournir au moins 10 000 places de volontaires en 2012.*

#### **Soutenir la mobilité sur le marché du travail**

- *EURES, portail européen sur la mobilité de l'emploi, publie actuellement plus de 1,2 million d'offres d'emplois et 700 000 CV. Courant 2012, les États membres devraient mettre en place des services de recrutement EURES spécifiques et des mesures de soutien afin de s'assurer qu'au moins 100 000 de ces emplois sont pourvus avec succès par des jeunes, faisant ainsi une utilisation accrue d'EURES.*
- *À partir de 2012, le dispositif «Ton premier emploi EURES» lancé par la Commission en 2011 apportera une aide financière directe à quelque 5 000 jeunes afin qu'ils puissent pourvoir à des vacances d'emploi dans d'autres États membres pour la période 2012-2013. Il s'agira d'une phase pilote en vue d'élargir le dispositif et de multiplier le nombre de placements.*
- *Selon les prévisions, Erasmus pour les entrepreneurs devrait financer quelque 600 nouveaux échanges en 2012.*

#### **Renforcer la mise en œuvre des politiques dans le cadre du semestre européen**

- *La Commission procédera à une nouvelle évaluation et analyse des mesures prises par les États membres pour lutter contre le chômage des jeunes et fera rapport sur*

*ce point au Conseil informel des ministres de l'emploi et des affaires sociales en avril 2012.*

- *La Commission invite les États membres à étudier les adaptations nécessaires à leurs systèmes d'éducation et de formation au sein du Cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation («Éducation et formation 2020»).*
- *La Commission fournira aux États membres des orientations spécifiques sur les mesures visant à lutter contre le chômage des jeunes au cours des contacts bilatéraux en préparation des programmes nationaux de réforme 2012.*
- *En mai 2012, la Commission examinera la dimension jeunesse dans ses recommandations spécifiques à chaque pays adressées aux États membres.*